



Newsletter 5 | Novembre 2022

Bonjour à tous,

Voici notre 5^{ème} newsletter avec les dernières nouvelles de la carrière de Chauvilly. Bonne lecture à vous !

Le Calme avant la Tempête

En juin dernier, le juge d'instruction a suspendu en référé l'activité d'installation de stockage de déchets inertes (ISDI) de Chauvilly, suite aux analyses de la Commune de Cessy venant confirmer les résultats de l'association Atena sur les pollutions suintant en limite du site. Venir couvrir de gravats un site dont l'état n'a pas été clairement caractérisé serait en effet la pire des choses à faire.

De ce fait, plus aucun camion ne vient déposer de gravats en passant par Cessy (il y en aurait eu plus de cent par jour), ce qui nous permet de bénéficier d'un calme relatif et qui ouvre une opportunité de réalisation d'une étude d'impact complète, bien que cela ne soit pas encore acquis.

Un calme provisoire

Malheureusement, en attente du jugement sur le fond, cette situation ne peut être que provisoire. De plus, la préfecture n'a pas encore donné de signe d'une quelconque volonté d'approfondir les études sur le site. Enfin, aucune action pour supprimer les pollutions n'a encore été mise en œuvre alors qu'elles ont été effectivement mesurées et détaillées par la Mairie.

Pourquoi continuer à se battre ?

Le Conseil d'Etat a confirmé en septembre dernier, dans une autre affaire, le « droit de chacun de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé » comme un droit fondamental. Si cela peut paraître très tardif, il reste particulièrement heureux qu'une telle décision ait pu enfin être prise. Afin que cela ne reste pas un désir abstrait ou une lettre morte, chacun des citoyens est appelé à apporter sa contribution au maintien des conditions de l'équilibre de son environnement, pour aujourd'hui et pour demain, pour tous ceux qui nous suivront.

Veillons à léguer un cadre de vie sain et préservé

Dans le Pays de Gex, nous sommes particulièrement gâtés par la richesse de nos paysages et de nos écosystèmes, par la qualité de l'air et de l'eau, comme par la vivacité économique. D'autres territoires ont connu de tels niveaux de développement dans les années 60 à 80, dans certaines banlieues parisiennes ou sur la Côte d'Azur par exemple, mais ce niveau de croissance fait aujourd'hui figure d'exception. Les expériences passées ont souvent été la cause de catastrophes environnementales et sociales dont nous commençons récemment à prendre conscience. Nous et nos enfants en paieront encore longtemps le prix. C'est donc un devoir pour nos représentants, mais aussi pour chacun d'entre nous de tirer des leçons de ces expériences passées pour ne pas les reproduire.

Le projet de stockage au cœur d'une agglomération est une aberration

Proposer un énorme site de stockage de déchets inertes en plein cœur d'agglomération représente de façon évidente un déséquilibre qui n'a pas échappé aux habitants. Plusieurs centaines d'entre eux ont écrit leur désapprobation à la préfecture. Cette forte mobilisation n'a pourtant pas été prise en compte. Pire, elle a été complètement ignorée. Le lourd passif du site (pollutions, accidents environnementaux) ces trente dernières années est, paradoxalement, à l'origine de cette fuite en avant, afin d'éviter des investissements conséquents nécessaires à rétablir l'équilibre.

Une étude d'impact est plus que nécessaire

Seule une étude d'impact permettra d'en définir l'ampleur.

Ne pas le faire aujourd'hui constitue une terrible négligence. Il ne s'agit pas d'une opinion mais bien d'une façon d'envisager le respect dû à chacun de nous et à nos enfants.

Dans 30 ans, personne ne s'intéressera aux amitiés, inimitiés d'aujourd'hui, aux postures ou appartenances politiques. Ne restera que le site et ce que nous en aurons fait.

Chauvilly est un exemple proche et concret de ce qui doit être corrigé.

Nous nous investissons dans ce sens et sommes prêts à affronter les tempêtes à venir. Cette newsletter est disponible en anglais sur notre [site internet](#)

Vous pouvez soutenir cet effort de diverses manières :

- ❖ Parlez-en autour de vous
- ❖ Encouragez l'association par vos messages ou commentaires
 - ❖ Adhérez à notre association
- ❖ [Faites un don](#) en vue des prochaines échéances devant les tribunaux

Merci de votre soutien !